

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Alix - 69380



Dossier n° PC 069 0004 23 0003

date de dépôt : **8 novembre 2023**
date d'affichage du dépôt de la demande en mairie : **16 novembre 2023**
demandeur : **SCI IMMO MG**
pour : **constructions de 4 logements**
adresse terrain : **Rue Aymé Chalus**
69380 Alix
référence cadastrale : **U1419**

ARRÊTÉ 2024-09
Accordant une déclaration préalable
au nom de la commune d'Alix

Le Maire d'Alix,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.111-2, R.111-5, R.111-27 et R.332.116 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 22 janvier 2018 ;

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 8 novembre 2023 par la SCI IMMO MG Rue Aymé Chalus 69380 ALIX ;

Vu l'objet de la demande :

- Construction de 4 logements
- Sur la parcelle cadastrée U1419

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **REFUSEE** pour les raisons suivantes :

- Avis défavorable des Architectes des Bâtiments de France.
 - o Les volumes ne sont pas en cohérence avec la bâti existant.
 - o Les constructions seront implantées et orientées dans la continuité des constructions environnantes. Les faîtages des maisons seront perpendiculaires à la limite d'emprise publique.
- Avis défavorable du département.
 - o Veuillez vous référer à l'annexe jointe (courier du Département du Rhône) avec justificatif d'avis défavorable.

Fait à ALIX, le 20 janvier 2024

Mr Alain DRIOT
4^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme



Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).